

EN ESPAGNE

Nouvel ajournement du procès des socialistes

(De notre correspond. particulier.)

Madrid, 10 décembre. — Pour la seconde fois, le procès du groupe de personne accusées de faire de la propagande illégale et de vouloir réorganiser le Parti socialiste espagnol a été suspendu à Madrid. L'audience qui devait avoir lieu hier devant la chambre n° 4 du Palais de Justice de Madrid a été ajournée sans être parvenue à l'abandon de l'un des accusés.

Les faits mentionnés au cours de novembre ont été résumés dans une conférence de presse tenue à Madrid. Parmi les accusés figurent les avocats Antonio Amat Mais, de Vitoria, et Antonio Villar Masso, de Madrid; le professeur Juan Reventos, de l'université de Barcelone; le psychiatre Martin Santos, de Saint-Sébastien, et le lieutenant-colonel Gabriel Garcia, Urbano Garcia et Juan Garcia de Burgos, de Madrid. Les accusés ont bénéficié de plusieurs décrets d'amnistie.

Pendant les cinq ans qui se sont écoulés depuis le début du procès, le nombre des accusés est passé de cinquante-quatre à trente-neuf. Deux sont morts, deux autres se sont exilés, les autres ont bénéficié d'amnisties accordées par le gouvernement. Les accusés, qui se trouvent dans une situation théorique de « prison domiciliaire atténuée », se livrent normalement à leurs occupations professionnelles et peuvent se déplacer librement sur le territoire national.

Le procureur demande pour les accusés des peines allant jusqu'à six ans de prison, qui, pour la plupart, est déjà été techniquement purgée par la « prison domiciliaire atténuée ».

Le procès, qui aurait dû avoir lieu en novembre de l'année dernière, avait été ajourné en 9 décembre. L'audience fut annulée pour autant qu'il était à nouveau renvoyé par suite de l'absence de l'un des accusés.

Le procès a été réouvert à Madrid — sous le prétexte que le père, qui dirigea le soulèvement nationaliste à la caserne de la Montaña, fut fusillé par les républicains, — demanda que les débats aient lieu. Il dénonça la transformation de « la situation d'accusé, qui est transitoire », en « situation permanente ». Mais, le tribunal a refusé cette application, déclinant la responsabilité devant sur le fait que le système espagnol de « prison domiciliaire atténuée » n'est pas une véritable détention, établie en vertu de la loi de 1961, ne peut être appliquée sans être entendue. En application de ce principe, en Espagne tout jugement est suspendu automatiquement lorsque l'un des accusés s'il y en a plusieurs, ne comparait pas.

Le procès avait éveillé l'intérêt des milieux internationaux. Plusieurs observateurs étrangers y assistaient, notamment, M. Ledermann, du barreau de Bruxelles, en représentation de la C.I.O.S.L. et de la C.I.S.C.; les avocats français Betty Brunschwig et Charles Lederman, ainsi que le travailleur britannique Ernest Davis. — *Interim.*